Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le 03/04/2025
ID : 022-200067981-20250401-MP2025_01_007-AR

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

Décision du Président n°MP2025-04-007
Objet : Attribution du marché de Création de trois terrains familiaux locatifs à destination des gens du voyage

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, notamment l'article R2123-1 1° ;

Vu les délibérations DEL2020-07-234 du 16 juillet 2020, DEL2020-09-265 du 15 septembre 2020, DEL2021-03-032 du 23 mars 2021, DEL2024-03-035 du 26 mars 2024 et DEL2024-06-148 du 25 juin 2024, portant délégation d'attributions du Conseil d'agglomération au Président ;

Vu les crédits inscrits au budget de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant la consultation, publiée sur MEGALIS et dans un journal d'annonces légales le 20 janvier 2025, passée en procédure adaptée ouverte, en vue de l'attribution du marché de création de trois terrains familiaux locatifs à destination des gens du voyage :

- Lot n°1 : Voirie, réseaux, aménagements extérieurs ;
- Lot n°2 : Construction des bâtiments.

Vu l'avis favorable de la commission MAPA réunie le 01 avril 2025 ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Président, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, d'un montant inférieur aux seuils de procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget ;

DECIDE

Article 1 : Attribuer les lots 1 et 2 aux offres économiquement les plus avantageuses, qui sont celles des candidats désignés ci-après ;

Lot 1- Voirie, réseaux, aménagements extérieurs	**327 050,50 € HT soit 392 460,60 € TTC,**		
COLAS France	1 Rue du pavillon bleu	22970	PLOUMAGOAR

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le 03/04/2025
ID : 022-200067981-20250401-MP2025_01_007-AR

Lot 2- Construction des bâtiments	430 054.94 € HT soit 516 065.93 € TTC,		
EIFFAGE Constructions Bretagne Nord	Route de Guingamp	22300	LANNION

Article 2 : Signer tous les documents relatifs à ce marché y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale), ainsi que les actes spéciaux de sous-traitance ;

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'Agglomération et sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Article 4 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat ;

Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

A Guingamp, le 01/04/2025

Le Président
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération